



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

1 : Révision des tarifs des concessions de cimetière et columbarium	3 : Télédéclaration des meublés de tourisme
2 : DM 3 Intégration des frais d'études	Questions diverses et tour de table

Par suite à la convocation du 27 novembre 2018, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 3 décembre 2018 à 20 h 30, sous la présidence de Marie-Jeanne Tronchet.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, Sylvain Rollet, Céline Kasperek, Evelyne Brisson.

Absent ayant donné procuration : Christian Lallemand à Marie-Jeanne Tronchet, David Leblanc à Emmanuel Bruggeman.

Absents non excusés : Stéphanie Brasseur, Jérôme Sarrazin.

Catherine Tschambser est élue secrétaire de séance.

1 : Révision des tarifs des concessions de cimetière et columbarium : La révision des tarifs se base sur l'indice de prix à la consommation et à la construction. Pour le deuxième trimestre 2018, une augmentation de 1,023 % est constatée. Le pourcentage sera répercuté sur le tarif des concessions de cimetière.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2 : DM 3 Intégration des frais d'études : A la demande de la trésorerie générale, une opération d'ordre budgétaire est réalisée. Il s'agit de transférer la somme de 3 600€ du chapitre 12 (charges de personnel) au chapitre 041 (opération patrimoniale).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3 : Télédéclaration des meublés de tourisme : Pour harmonisation avec les autres communes de l'agglomération, il importe que les logements à visée touristique soient distingués de l'habitat pour une meilleure connaissance et application des différentes réglementations.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses et tour de table :

- **Arrêté complémentaire RN44 :** Il est affiché depuis le 15 octobre 2018 pour les travaux d'aménagement de mise en 2x2 voies de la section RN44.

- **Horaires permanences:** A compter du 1^{er} janvier 2019, les horaires de permanence du secrétariat de mairie sont modifiés. La permanence du mardi de 17h30 à 19h est maintenue. Celle du jeudi est transférée au vendredi de 10h30 à 12h.

- **Réglementation routière et arrêtés municipaux Tommet et rue du Canal:** D'abord, depuis la mise en place des nouvelles voies de circulation de la RN44, des routiers s'engagent sur le Tommet par erreur, un panneau sens interdit sauf aux riverains sera implanté. Ensuite, le panneau interdisant l'accès aux poids-lourds sera déplacé au début de la rue du Canal pour éviter le passage de poids-lourds sur les chemins fragilisés.

- **Sécurisation du RD 60** : Suite à l'analyse des relevés des radars pédagogiques, il est constaté une diminution des vitesses des véhicules depuis la mise en place des aménagements de sécurisation.

- **Chantiers citoyens** : Un grand merci à la vingtaine de bénévoles pour leur aide efficace lors des chantiers mis en place par la commune.

- **Travaux mairie et salle des fêtes** : Le calendrier des travaux de rénovation est présenté avec une fin des travaux fin mai pour la mairie et fin juin pour la salle des fêtes.

- **Groupe de réflexion économies d'énergies** : Il est proposé de régler l'éclairage de l'église et de diminuer l'intensité de l'éclairage public.

- **Vœux** : Le conseil propose d'organiser la cérémonie des vœux le 18 janvier 2019 au « P'tit Chez Nous » selon les mêmes modalités que l'année dernière mais à 18h30.

- **Rapport d'activité SIEM 2017**: L'activité 2017 du SIEM est présentée. Le rapport est à disposition au secrétariat pour plus de précisions chiffrées.

- **Tour de Table** :

- Cyrille Fromentin s'étonne de la mise en paiement de la taxe « assainissement non collectif ». Le maire rappelle que le S.P.A.N.C est une compétence communautaire dont le règlement fait l'objet d'un affichage actuellement en mairie et sur le site. Par ailleurs, le S.P.A.N.C est financé par un budget annexe qui doit s'équilibrer entre recettes et dépenses sur les 46 communes de l'agglomération.

- Les dates des manifestations, organisées prochainement par les associations du village, sont rappelées : la vente des cartes au profit du téléthon et le Noël des enfants se déroulant cette année à Chepy.

- Suite à l'inauguration de la RN 44, certains conseillers s'étonnent de ne pas y avoir été conviés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Moncetz-Longevas le 6 décembre 2018

La secrétaire de séance :
Catherine Tschambser

affichage : mairie, « p'tit chez nous », abri bus Longevas.

